

Décision

Générale

colonial

Décision n° 138 du 13 février 1952

n° 138

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 février 1952

Numéro JO

n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro

1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

1° Un congé de convalescence de trois mois, à passer à Pondichéry (Indes françaises), est accordé à M. Arlanda (Divianadin), greffier en chef de 2e classe (Groupe III) ; 2° Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Colombo et une réquisition par voie ferrée (ou aérienne) Colombo-Pondichéry seront délivrées à M. Arlanda, qui voyagera accompagné de son épouse et de ses six enfants.